

Compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2025 à 18h

Présents : Francis Laguerre, Pascal Philip, Lionel Glinka, Jean-Pierre Casta, Sophie Colombant, Patricia Laurent.

Absents : Daniel Alard, Aurore Guimard, Edouard Jeannot, Sandrine Serrano, Florence Martin-Pons.

Secrétaire de séance : Patricia Laurent.

Daniel Alard a donné procuration à Jean-Pierre Casta.

Le conseil municipal avait été programmé pour le jeudi 11 décembre, mais il n'a pu se tenir faute de quorum.

Vote à l'unanimité pour approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 20/10/25.

Le Maire propose de rajouter une délibération portant sur la finalisation de l'archivage et les propositions des associations des Maires seront traitées à la fin : accord à l'unanimité et une délibération pour une motion du SDE 09.

1 – Décision modificative

Au chapitre 66 des dépenses de fonctionnement, était portée la somme de 8274,55 €. Or, nous avons réalisé à ce jour une dépense de 8797,04 €. Cette différence provient des emprunts qui passent par le SDE09. Le rééquilibrage est envisageable à partir de la ligne 60612 portant sur les dépenses moindres en énergie et électricité qui ont baissé d'environ 25%, suite aux dispositions d'économie sur l'éclairage public notamment, mais aussi sur le système de chauffage des bâtiments communaux, complété à ce jour par l'éclairage LED installé en Mairie.

Le point est fait sur les emprunts (sommes et temps restant dus). Les fonds de trésorerie permettraient quasiment le remboursement de ces emprunts, mais il est plus judicieux de garder une avance pour effectuer des travaux et toucher les subventions et la TVA après. Les dernières dépenses de l'année sont évoquées. Il faudra programmer un dernier conseil du mandat en cours pour la présentation du Compte Financier Unique (CFU) de 2025, probablement le 19 février 2026.

2 – Budget 2026

Mandatement proposé pour que le Maire puisse engager en 2026, le cas échéant, des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des dépenses de 2025.

3 – Subventions Associations

Reconduction des attributions aux associations, par appui sur leur bilan chiffré, leurs projets et leur demande de subvention. ACCA : 300 € - Anim 236 : 800 € - Comité des Fêtes : 3000 € - Corde Vocale : 800 € - Foyer Rural : 500 € - Pétanque : 300 €. Toutes ont leur siège à Prayols et bénéficient en plus d'une dotation de Bien Vivre à Prayols qui répartit les bénéfices du Bistrot. Le Maire demande que ces attributions (subventions et dotations) apparaissent clairement dans les budgets et dans la présentation en AG.

Pour les autres demandes, le conseil décide d'attribuer 30 € à la Truite, 30 € aux secrétaires de mairie si l'association en fait la demande. Pour A'Parents, association des parents d'élèves de l'école de Ferrières, après discussion : 200 € ; enfin pour Vergers d'hier et de demain, selon les prestations, à savoir 150 € pour les actions de 2025 et si besoin, 150 € de plus en 2026.

4 – Demande de subventions

Il faut que les demandes de subventions (Etat et Département notamment) parviennent à nos prestataires d'ici février 2026. Aussi, la discussion a porté sur les besoins évidents : le clocher de l'église qui se fend ((vote à l'unanimité) et en numéro 2, le changement des portes et fenêtres des anciennes salles de classe dont la destination peut évoluer d'où une demande moindre (vote favorable : 5 – vote défavorable : 2). Les adjoints sont chargés de solliciter des devis et de faire les demandes de subventions correspondantes. D'autres dépenses sont envisagées pour le changement du tracteur de pelouse (5000 € d'occasion, maximum) après consultation d'un troisième vendeur.

5 – Utilisation salle de l'ancienne école

Il y a deux sortes d'utilisateurs : ceux qui font partie du Foyer rural ou éventuellement d'autres associations et ceux qui interviennent sur des animations qu'ils font payer. Il s'agit d'établir un mode de participation pour ces derniers, sur le principe de la location de la salle polyvalente avec convention à l'appui et assurance. A titre probatoire, la proposition de 150 € pour le semestre est retenue, à adapter selon l'utilisation actuelle et à venir. Le conseil valide à l'unanimité.

6 – Convention SMDEA

Afin de finaliser la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), nous sommes tenus de faire contrôler la pression au niveau des bornes à incendie, au nombre de 4, plus 4 bâches et une à venir. Pour cette intervention payante, nous devons faire appel à un prestataire, le SMDEA étant le mieux indiqué pour cela. Il nous propose une convention avec une prestation de 158,41 € pour le contrôle initial et 77,99 € pour la maintenance hydraulique périodique à faire tous les deux ans. Le conseil valide à l'unanimité.

Il reste à préparer le terrain pour accueillir la dernière bâche de 30 m³ au Mesclé et la commune sera ainsi en conformité avec l'obligation d'avoir un point d'eau pour les pompiers à moins de 400m de chaque habitation de la commune.

7 – Assurances

Point de situation. Une prorogation de l'assurance des véhicules a été possible avec Groupama jusqu'en fin 2026. Pour toutes les autres assurances, c'est un contrat avec la SMACL qui avait été passé jusqu'en 2028.

8 – Complémentaire Mutuelle Santé

Suite à l'avis favorable en CTP du Centre de Gestion concernant notre proposition conforme aux obligations des collectivités territoriales pour la mutuelle santé, à partir du 1^{er} janvier 2026, nous devons délibérer pour l'adhésion des employés qui le souhaitent à Prévifrance avec une participation de la mairie sur les bases déjà approuvées lors du précédent conseil : 16€ pour un adhérent, 23€ pour deux adhérents, 31€ pour trois adhérents, 38€ pour quatre ou plus. Délibération à l'unanimité.

9 – Cimetière

Les places disponibles pour des attributions de concessions ou de cases de columbarium s'amenuisent. Aussi, nous avons fait appel à un prestataire pour être conseillés pour la récupération potentielle de concessions et la mise en perspective d'un complément de possibilités (cavurnes, notamment), avec en projet l'agrandissement du cimetière. Le Maire propose de reparler de ce sujet après réflexion lors du prochain conseil et de prendre en compte des décisions sur un règlement nouvellement adapté. La commune a fait l'acquisition d'un logiciel AGEDI (800 €) pour la gestion.

10 – Acquisition de parcelle

M. Jean Tabanou nous propose de lui acheter une parcelle de 1ha et 61ca située en forêt au Mesclé du bas, (parcelle n° 143) pour la somme de 2000 €. Elle ferait la jonction entre d'autres parcelles appartenant à la commune et elle pourrait rentrer dans la programmation d'exploitation forestière avec l'ONF, le moment venu. Approbation à l'unanimité, sachant que Jean-Pierre Casta n'a pas participé à cette décision pour éviter tout conflit d'intérêt.

11 – Prestation de l'archiviste

L'archivage assuré par le Centre de Gestion est quasiment abouti. Il s'agit de finaliser l'archivage papier et de se pencher sur l'archivage numérique. Pour cela, le CdG propose une prestation sur cinq jours pour une somme de 1380 €, HT. Le conseil valide à l'unanimité.

12 – Motion SDE09

Le SDE09 nous invite à soutenir une motion pour défendre le maintien des aides à l'électrification rurale et la péréquation territoriale et à soutenir le Comité syndical dans ces actions en lien avec les communes.

13 - Informations diverses

A – L'association des Maires a produit une motion pour exiger une simplification de la gestion administrative. Comme la formulation est paradoxalement compliquée, une majorité d'abstentions se dégage.

B – L'association des Maires ruraux propose une démarche de soutien auprès des agriculteurs : accord unanime.

C – A partir de janvier et à raison d'un vendredi après-midi par mois, Ariège Assistance propose une animation envers les personnes dépendantes et isolées ouverte aux personnes de l'Agglo. Le Bistrot « La Récré » paraît tout indiqué pour cela. D'autres demandes ont été formulées par des groupes de randos encadrés.

D – Les colis de Noël ont été distribués (45). Les vœux à la population sont programmés pour le samedi 10 janvier 2026 à 17h.